



PAU, le 04 juillet 2019

**Madame, Monsieur le Président,**

Vous avez été récemment destinataires d'un courrier émanant d'un « **Collectif des bécassiers Basco-Béarnais** ». Ce collectif anonyme (qui sont-ils ? Combien sont-ils ? Qui les anime ?), semble s'être constitué suite aux réunions organisées par la Fédération dans tout le département en février dernier ; Réunions dont l'objectif était de débattre de l'opportunité de mettre en œuvre un nouveau Plan de Gestion départemental en faveur de la Bécasse des Bois.

Suite à ces 5 réunions (Cambo-Les-Bains, Saint-Palais, Oloron-Sainte-Marie, Biron et Pau), et afin que tout chasseur puisse disposer de la même information, le diaporama (présenté lors des réunions) a été mis en ligne sur le site Internet de la Fédération. Il s'y trouve toujours si vous souhaitez le consulter.

Les détenteurs de carnet bécasse ont ensuite été sondés individuellement, afin de recueillir leur opinion sur toute une série de mesures présentées et débattues lors des réunions. Le but était de connaître le ressenti des chasseurs de bécasse et de savoir si **OUI** ou **NON**, il était possible et souhaitable d'aller plus loin dans la gestion de l'oiseau et de sa chasse, à l'échelle du département.

Un courrier individuel a ainsi été adressé à tous ces chasseurs à partir du 20 février, leur proposant de répondre au sondage avec date butoir au 15 mars. Réponse obligatoirement accompagnée du carnet bécasse, afin de s'assurer que seuls les chasseurs intéressés peu ou prou par la chasse de l'oiseau puissent répondre à la consultation. Voici le coupon réponse qu'ont reçu vos chasseurs de bécasse :



-----  
**Coupon à découper et à renvoyer impérativement pour  
le 15 mars 2019 accompagné du CARNET BECASSE**

**Proposition 1 : Souhaitez-vous une évolution de la réglementation actuelle sur la chasse de la bécasse des bois ?**

OUI  NON

**Si oui, répondez aux propositions 2 & 3. Si non, inutile de répondre aux questions suivantes.**

**Proposition 2 : Limitation du Prélèvement Maximal Autorisé (PMA) hebdomadaire à 3 bécasses par semaine calendaire (du lundi au dimanche) et par chasseur, tuées dans le département des Pyrénées-Atlantiques.**

1 – Baisse du PMA hebdomadaire à 3 bécasses dès le début de la saison :

2 – Baisse du PMA hebdomadaire à 3 bécasses à partir du 1<sup>er</sup> décembre :

**Proposition 3 : Suspension du tir de la bécasse les mardis et vendredis (sauf si fériés).**

**NB : l'entraînement des chiens sans tir des oiseaux demeure autorisé lors de ces 2 jours.**

1 – Suspension du tir de la bécasse mardis et vendredis durant toute la saison de chasse :

2 – Suspension du tir de la bécasse mardis et vendredis à partir du 1<sup>er</sup> décembre :

**Cette démarche est inédite en France.** C'est même une première on ne peut plus démocratique que de consulter personnellement chaque chasseur de bécasse pour connaître son opinion. Partout où des mesures de gestion ont été prises en faveur de l'oiseau, elles l'ont été directement en Assemblée générale des Fédérations, donc  **votées par les Présidents sans consultation préalable des bécassiers !**

Les résultats de ce sondage, **qui n'avait absolument pas valeur de vote mais bien de consultation**, ont ensuite été certifiés par Huissier.

Ces résultats, vous les connaissez. Ils se décomposent de la manière suivante :



**Bilan définitif des retours des questionnaires de la consultation  
"Plan de gestion en faveur de la Bécasse des bois"  
au 15.03.2019**

Pas de nouvelle réglementation	Pour une nouvelle réglementation		
n = 1 571 soit 38,40 %	n = 2 520 soit 61,60 %		Total n = 4 091
	Baisse PMA dès l'ouverture n = 1 567	Baisse PMA au 01/12 n = 710	Total n = 2 277
	Suspension du tir mardi et vendredi dès l'ouverture n = 1 341	Suspension du tir mardi et vendredi au 01/12 n = 685	Total n = 2 026



**Le bilan a été clair et sans appel : 38 % des répondants à l'enquête ne souhaitent pas de nouvelles mesures de gestion de l'oiseau, contre 62 % qui en souhaitent de nouvelles.**

Chaque chasseur avait la possibilité de choisir entre aucune mesure (pas de nouvelle réglementation), et une ou plusieurs mesures. Au total, il y avait donc 9 réponses possibles (8 combinaisons de mesures possibles + le choix « *pas de nouvelle réglementation* »).

Le « collectif bécassier » évoque ici une interprétation des chiffres, voire quasiment de la malhonnêteté ! Posons clairement les choses : il est absolument évident que dans un scrutin où 9 choix sont possibles, il est quasiment **impossible qu'un seul de ces choix emporte la majorité absolue.**

C'est précisément pour cette raison que nous avons souhaité savoir en premier lieu si **OUI ou NON les bécassiers souhaitent que la réglementation évolue.** Et le **OUI l'ayant emporté à une écrasante majorité**, il est évident que nous devons en prendre acte et proposer des évolutions en ce sens.

Bien sûr, tous les bécassiers parmi ces 62 % ne souhaitent pas les mêmes mesures et c'est bien normal, chacun réagissant en fonction de son propre ressenti, mais aussi en fonction de ses propres pratiques de chasse. Néanmoins, il est vraisemblable que les chasseurs favorables à des mesures dès l'ouverture générale le soient à minima à partir du 1<sup>er</sup> décembre, tel que cela était proposé dans la consultation : qui peut le plus peut le moins.

D'autres enfin, auraient préféré que l'on baisse le PMA annuel à 20, voire 15 oiseaux. Cette proposition est souvent revenue en commentaires (de même que l'arrêt du **TIR** de la bécasse au 31 janvier !).

Mais ce PMA est défini par Arrêté ministériel et il n'est pas question d'y déroger, alors qu'il est par contre possible de moduler les prélèvements journaliers et hebdomadaires, tel que proposé dans le sondage.

Pour le reste, chacun jugera le contenu des propos de ce courrier, dans lequel des comparaisons approximatives sont érigées en principes établis : non, les chasseurs landais, gersois ou haut-pyrénéens qui n'ont pas opté à ce jour pour ce type de mesures ne sont pas des irresponsables, **pas plus que ne le sont les chasseurs de Dordogne, du Lot-Et-Garonne, du Lot, ou des 32 départements quasi-tous dans la moitié sud de la France, qui eux l'ont fait.** En outre, **nombre de communes du 64 ont déjà franchi le pas.**

Au final, près de 54 % des chasseurs sondés ont répondu à l'enquête si l'on y ajoute ceux ayant répondu après le 15 mars. Ce pourcentage est remarquablement élevé dans ce genre d'enquête.

Néanmoins beaucoup de chasseurs sondés n'ont pas souhaité répondre à l'enquête. A tout le moins, ces chasseurs ne sont pas demandeurs de nouvelles mesures de gestion, ou en tous cas pas celles proposées.

Mais cela ne signifie pas pour autant qu'ils sont explicitement opposés à toute mesure comme le laisse entendre le « collectif », avec une opportune facilité... En l'absence de réponse de ces chasseurs, **c'est en réalité à la Fédération de prendre ses responsabilités et de proposer des choses, car c'est son rôle.**

Nous avons également pu lire, dans le message accompagnant le courrier que vous a adressé ce « collectif », que ces personnes se revendiquent comme notoirement investies dans la vie de vos associations, et en appellent donc à votre solidarité, comme si leur mode de chasse semblait subitement menacé... ! Nous ne pouvons que nous satisfaire, tout comme vous, de constater que vous pouvez compter au quotidien sur autant de bonnes volontés, à un moment où le nombre de chasseurs va diminuant et où l'individualisme des porteurs de fusils est un mal qui guette et fragilise nos structures associatives communales. Nous y voyons un vrai motif de nous réjouir et de croire en l'avenir uni et solidaire de **TOUS** les chasseurs, de gros et petit gibier, de gibier à poil et de gibier à plume !

Nous apprécions comme vous cette main tendue : trop de structures déplorent un manque de participation des chasseurs à la vie de leur association, à la participation aux battues, au piégeage, au travaux d'aménagements... pour pouvoir ignorer plus longtemps une si providentielle offre de services !

Nous avons aussi pu lire ou entendre quelques chasseurs, galvanisés par la fréquentation de certains réseaux sociaux sur lesquels nous nous abstiendrons de jugement, mûrir le projet de prendre une validation de permis national en dehors du département. Ceci dans l'unique but de priver de leur 80,50 € de cotisation la Fédération 64... Chacun est libre d'exprimer ses opinions, et même son mécontentement. Chacun est également libre de dépenser son argent où il le souhaite.

Nous avisons simplement ces chasseurs de bécasse au risque de les décevoir, que le but recherché ne sera pas celui atteint. En effet avec ou sans leur cotisation, la Fédération continuera à fonctionner comme le prévoient ses statuts et l'exigent ses missions. **Par contre**, toute baisse de ressource sera forcément supportée par les chasseurs restant, **qui dans leur ensemble devront pourvoir au solde.** Car la « Fédé », ce ne sont ni plus ni moins que les 18 000 chasseurs basco-béarnais réunis dans une Association loi 1901.

**En pensant atteindre la Fédération, ce sont donc en réalité leurs pairs que ces protestaires pénaliseront.**

Heureusement que les chasseurs de lièvre, ou même de sanglier, n'ont pas tenu le même raisonnement lorsqu'ont été votées (et non imposées !) de nouvelles mesures de gestion tel que le bracelet obligatoire... Pourtant, même si une très large majorité a soutenu ces mesures, certains n'en voulaient pas et l'ont aussi fait savoir bruyamment, en son temps. Mais en gardant in fine le sens et l'esprit collectif.

Aussi et parce qu'il nous semble important que chacun soit logique jusqu'au bout, nous nous interrogeons sur la cohérence entre ces menaces, et le message « d'appel à la solidarité » que ces mêmes personnes vous ont adressé... Cela nous laisse perplexe, pour le moins.

***Madame, Monsieur le Président,***

Le 30 août prochain, vous aurez à vous prononcer sur l'adoption du **Schéma Départemental de Gestion Cynégétique**, contenant entre autres dispositions des mesures relatives à la sécurité des chasseurs et des non chasseurs, ainsi que des plans de gestion par espèce : sanglier, lièvre, etc... et bécasse.

Nous n'allons pas refaire les 5 réunions qui ont déjà eu lieu, mais tout de même : **NON**, il n'est pas question de « priver » les bécassiers de 2 jours de chasse, puisqu'ils pourront continuer à sortir avec leurs chiens ces deux jours-là, sans tirer la bécasse. Et **NON**, il n'est pas dans les objectifs de la Fédération de pénaliser les chasseurs qui prélèvent une espèce **CHASSABLE**, mais simplement d'étaler un peu plus les prélèvements dans la saison, comme on le constate dans les départements où ces mesures existent.

Ceci dans le but de rechercher **une plus grande équité entre chasseurs**, tout le monde ne pouvant disposer du même temps ou des mêmes conditions de chasse dans une saison et un territoire donnés.

**C'est aussi cela, l'appel à la SOLIDARITE cher à tant d'entre nous !** Nous vous demandons donc de nous faire confiance et d'entendre ces 62 % de chasseurs qui souhaitent effectivement que la chasse évolue.

***Pour la Fédération, le Président,***



**Philippe ETCHEVESTE**